

L'INFO DES LOHEACIENS

RECHERCHE BENEVOLES POUR LE CLASS

QUEST-CE QUE LE CLASS ? :

Une aide proposée par la MJC de Guirpy-Messac pour les élèves de Lohéac.

Cette activité se déroulera tous les vendredis dès le 18 novembre 2022, après l'école. Une alternative pour aider les enfants à s'épanouir, à prendre confiance en eux.

COMMENT CELA SE PASSE ?

Les enfants seront accompagnés par les bénévoles à la sortie de l'école jusqu'à la salle des associations. Un goûter sera donné, une aide aux devoirs apportée, avec l'aide toujours des bénévoles et des personnes de la MJC, à travers des jeux ludiques, des activités comme du théâtre et autres, un plus sera apporté à vos enfants.

QUAND ?

Tous les vendredis (période scolaire) de 16h45 à 18h45 de Novembre à juin.

COURS DE YOGA

Tous les mercredis :

- Le matin de 10h00 à 11h00

- Le soir de 19h à 20h00

Contacteur Mme ITO :

07.83.22.43.95

LES AIDES DE L'ANAH EVOLUENT EN 2022

L'Agence Nationale de l'Habitat œuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens. Les aides ont été repensées en 2022 et le budget élargi.

Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement ou pour réduire vos consommations d'énergie (plus d'infos sur upenergie.com)

L'ANAH œuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique

Il vient en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt et/ou micro crédit (gotoinvest) pour les travaux qu'ils doivent faire chez eux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation photovoltaïque (beemenergy.fr) est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique. Les installations qui permettent l'autoconsommation (installations de vente en surplus), sont éligibles à une prime à l'investissement. Cette prime est dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation. Les kits solaire en autoconsommation peuvent aussi se faire financer en parti par les chèques « énergie » (voir guide pratique).

INFORMATION ECLAIRAGE

L'économie d'énergie nous concerne tous. C'est pourquoi la Mairie participe à l'effort commun à travers l'éclairage public.

Les horaires ont été modifiés :

- **Devant la garderie** : De 07h à 08h00.
- **Le centre** est éclairé jusqu'à 22 h les lundis, mardis, mercredis, jeudis, dimanches et jusqu'à minuit les vendredis et samedis.
- **Hors du centre, les éclairages** publics s'éteignent à 20h.

La Mairie tient à vous remercier pour votre compréhension et votre participation à cette économie !



CALENDRIER

Décembre

3 : Téléthon - Comité des fêtes

4 : Repas du CCAS

18 : Noël des commerçants - ACA

Novembre

26 : Fête de la Ste Barbe

Janvier

06 : Vœux du Maire



EVOLUTION LIGNE 10

A compter du 03 janvier, les arrêts Janais, Vallon, Le Guyader, Saint-Yves, et Foyer rennais ne seront plus desservis. Ces arrêts seront remplacés par le nouvel arrêt Saint Jacques Gaité. Il y aura la correspondance STAR ou les passerelles piétonnes.

Pour toutes informations 02.99.30.03.00



L'INFO DES LOHEACIENS

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Octobre 2022

Environnement – Motion sur l'implantation d'un projet éolien

Monsieur Patrick Bertin, Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'implantation éolien sur la commune de Val d'Anast. Ce point avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal où il avait été décidé de rédiger une motion exprimant le positionnement de la commune vis-à-vis de ce projet au conseil municipal d'octobre .

Ce projet serait situé au nord de la D772 (direction Val d'Anast avec une petite partie potentiellement sur Lohéac et Lieuron) et cet emplacement soulève plusieurs problématiques :

- L'implantation serait très proche d'un terrain homologué de façon permanente pour le décollage de montgolfières, élément indissociable du week-end pour la maladie de Charcot. La proximité rendrait impossible les décollages dans de bonnes conditions de sécurité.
- Autre élément à prendre en compte : la distance avec le bourg. L'implantation n'aurait que 1,5 km de distance avec le village alors qu'elle serait à plus de 7,5 km du bourg de Val d'Anast.
- Les usagers du camping près du terrain de karting subiraient d'importantes nuisances.
- Au niveau touristique, la commune accueille 400 000 visiteurs par an et serait défavorablement impactée, d'autant plus qu'un projet structurant est actuellement à l'étude avec l'appui de la Région, du Département et de Rennes Métropole avec un potentiel de 200 000 visiteurs par an.
- L'emplacement potentiel pour ce projet éolien est aussi identifié comme secteur boisé et humide
- Certains riverains ont déjà fait part de leur opposition à ce projet.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal fait part de son avis défavorable sur le projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide **DE VOTER** cette motion.

Environnement – Charte éolienne

Monsieur Patrick Bertin, Maire, informe le conseil qu'il est proposé de voter une charte pour l'encadrement du développement de l'éolien sur la commune.

Il précise que plusieurs chartes différentes étaient à l'étude sur la communauté de commune, celle retenue ici est proposée par la commune de Bovel.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide :

- **DE VOTER** la charte sur l'encadrement du développement de l'éolien.

Finances– Taxe d'aménagement – Vote des taux

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, rappelle que, comme chaque année, il est possible de modifier les taux de taxe d'aménagement. Mr Coudrais présente plusieurs simulations de l'évolution des taux possibles.

Le Conseil municipal, par 8 voix et 7 contre, décide :

- **DE FIXER** un taux de 4% dans le secteur de la ZA des Biauces
- **D'APPROUVER** le reversement de la taxe d'aménagement des communes vers VHBC dans le périmètre de la ZA des Biauces
- **DE FIXER** le taux de la taxe d'aménagement à 3,5% sur le reste de la commune avec une exonération des abris de jardin.

TERRAINS À VENDRE

3 lots restent à vendre dans le nouveau lotissement de la Cour Neuve.

Le prix du m² est de 85 € TTC.

Pour tous renseignements : 02.99.34.10.20



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 septembre 2022

Travaux – Aménagement de sécurisation du bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**ACCEPTER** la **subvention** concernant la mise en place des écluses et s'engage à effectuer ces travaux rapidement.

Sécurité – Désignation d'un référent sécurité incendie

Monsieur Patrick Bertin, Maire, informe que la nomination d'un référent incendie est désormais obligatoire.

Le conseil décide à l'unanimité de **DESIGNER M. Yves Papai** élu référent sécurité incendie.

Travaux – Devis curage des fossés

Monsieur Claude Robin rappelle que des travaux de curage des fossés sont nécessaires. Il présente deux devis de l'entreprise Gaigeard.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**ACCEPTER** les deux devis de cette entreprise.

Urbanisme – Droit de préemption urbain

La Mairie a reçu des demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivants :

- Terrain bâti – ZB 314 et ZB 280 – 14 rue de la Forge – 236 m²
- Terrain bâti – E 85 – 22 rue de Rennes – 78 m²

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de **RENONCER** à exercer le droit de préemption urbain sur les dossiers présentés ci-dessus.

Périscolaire – Accueil des enfants de moins de 3 ans

Madame Sabrina Léon-Huguet, adjointe, rappelle que le règlement actuel concernant l'accueil périscolaire des enfants de moins de 3 ans est tous les ans source de demande de dérogation. Il est donc proposé deux rentrées pour les enfants concernés.

- **SEPTEMBRE** : Enfants nés dans l'année civile de leur 3 ans
- **JANVIER** : Enfants dont l'anniversaire des 3 ans est entre janvier et juin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de **MODIFIER** le règlement en ce sens.

Ressources humaines – Ratio promus - promouvables

Madame Marie-Annick Clolus, adjointe, rappelle qu'il est nécessaire de faire voter par l'assemblée délibérante le ratio annuel promus-promouvables des agents de la collectivité.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents promouvables	Ratio « promus – promouvables » (%)	Nombre d'agents promus
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	100%	
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1	100%	
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	100%	

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de **FIXER** le ratio d'agents pouvant être promus au titre de l'année 2022 tel que tableau ci-dessus.

Environnement – Motion sur un projet d'implantation éolien

Monsieur Patrick Bertin, Maire, informe, qu'un projet éventuel de parc éolien à proximité de Lohéac est étudié et souhaite que le conseil prenne position sur ce sujet.

Les conseillers décident d'attendre le prochain conseil pour prendre le temps de rédiger une motion claire.

Ressource humaine – Organisation de la journée de solidarité

Vu l'avis de la commission affaires administratives, Madame Marie-Annick Clolus, adjointe, rapporte que l'organisation de la journée de solidarité dans les services de la Mairie n'est pas clairement établie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de **MODIFIER** l'organisation de cette journée pour mettre en place le Lundi de Pentecôte. Les agents annualisés n'étant pas concernés.

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 septembre 2022 (suite)

Foncier – Acquisition de terrains du conseil départemental

Monsieur Patrick Bertin, Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°39/21 du 28 mai 2021. Cette délibération fixait les prix d'achats de parcelles appartenant au Conseil Départemental. La situation a évolué et le périmètre d'une parcelle réduite afin de céder cette superficie à un particulier.

Il convient donc de reprendre une délibération.

L'avis des domaines s'élevait à 12 210 € HT pour les parcelles suivantes :

Références cadastrales			Surface m2
Secteur	N°	Lieu-dit ou rue	
ZK	37	La Ponelais	25 851
ZM	12	Le Bois Jaquin	2 594
ZM	17	Le Bois Jaquin	1 729
ZM	18	Le Bois Jaquin	6 624
ZM	19	Le Bois Jaquin	6 801
Total en m2 :			43 599

La parcelle ZK 37 va être réduite de 2052 m². Voici l'état des parcelles après modifications :

Références cadastrales			Surface m2
Secteur	N°	Lieu-dit ou rue	
ZK	37	La Ponelais	23 799
ZM	12	Le Bois Jaquin	2 594
ZM	17	Le Bois Jaquin	1 729
ZM	18	Le Bois Jaquin	6 624
ZM	19	Le Bois Jaquin	6 801
Total en m2 :			41 547

La superficie mise en vente étant réduite, son prix est également revu. Il est proposé au Conseil Municipal un prix d'achat de 10 000€ HT pour l'ensemble de ces parcelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition des parcelles ZK 37, ZM 12, 17, 18 et 19 cédées par le Conseil Départemental pour un montant de 10 000€ HT et une surface totale de 41 547 m²;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Finances – Tarification salle Gordini

Madame Sabrina Léon-Huguet, adjointe, informe qu'une demande de location de salle pour des cours de Yoga a été déposée à la Mairie.

Le cas d'une location régulière par une personne extérieure à une association n'avait pas été envisagée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de **PERMETTRE** la location de la salle Gordini à des personnes extérieures, n'adhérant pas à une association, sur la base d'un tarif de 10 € de l'heure.

SDE – Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire

Monsieur Patrick Bertin, Maire, informe que le SDE35 a fait parvenir à la Mairie une demande de soutien concernant son vœu de mise en place d'un bouclier tarifaire pour les communes.

Pour information, en l'absence de ce bouclier, l'augmentation des prix de l'électricité pour 2023 est estimée à 150% de son prix de 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de **SOUTENIR** ce vœu.

TRESORERIE DE GUICHEN : RE-OUVERTURE

Lundi 14 novembre, le centre des Finances publiques de Guichen situé Place Georges Le Cornec a réouvert.

Fermé depuis novembre 2021 pour rénovation, ce centre héberge le service de gestion comptable (SGC) de Guichen issu du regroupement des trésoreries de Bain-de-Bretagne, Guichen et Chartres-de-Bretagne.

Les horaires d'ouverture sont :

- ⇒ **Sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- ⇒ **Sur rendez-vous** uniquement les lundi et jeudi de 14h00 à 16h00.

TELEPHONE : 02 99 57 01 18, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

COURRIEL : sgc.guichen@dgfip.finances.gouv.fr.